



RADIO : DE L'AVANTAGE DE LA CHRONIQUE SUR LE SPOT PUB

LE 07 JUILLET 2016 À 19:06



PAR THIERRY WOJCIAK 



Ecouter cet article RADIO : DE L'AVANTAGE DE LA CHRONIQUE SUR LE SPOT PUB

00:00

A la radio, 87% des auditeurs disent se souvenir d'une marque lorsqu'elle est associée à une chronique alors que 66% disent se souvenir du spot de la marque seule, selon une étude réalisée par CSA Research pour le compte de A Radio Group, spécialiste et créateurs de contenus de marque à la Radio, à propos de sa chronique "On en parle". Dans le détail, 76% des sondés assurent que la chronique « donne des infos que l'on retient » (vs 62% pour un spot classique), 74% qu'elle « donne une bonne image de la marque » (vs 66% pour un spot classique), 65% qu'elle « donne des infos qu'on ne trouve pas ailleurs » (vs 54%). Enfin, lorsque le dispositif associe spot Radio ou TV et chronique, certaines intentions comme « effectuer un achat », « se renseigner » gagnent respectivement 8 et 14 points, assure les auteurs de l'étude.

Méthodologie : étude réalisée en ligne du 17 février au 1er mars 2016 auprès de 1 836 répondants représentatif de la population âgée entre 25 et 59 ans, répartis en 6 échantillons appariés (profil et structure identiques).

TF1 ET M6 RECONDUITES SUR LA TNT **POUR 10 ANS**

LE 27 AVRIL 2023 À 19:40

PAR L'AFP

L'ARCOM, A FORMELLEMENT RÉATTRIBUÉ JEUDI AUX CHAÎNES TF1 ET M6 LEUR FRÉQUENCE SUR LA TÉLÉVISION NUMÉRIQUE TERRESTRE (TNT) POUR UNE DURÉE DE DIX ANS, A-T-IL ANNONCÉ AU TERME D'UNE PROCÉDURE LANCÉE EN DÉCEMBRE.

Le régulateur des médias "a adopté ce jour les décisions d'autorisation applicables aux services TF1, d'une part, et M6, d'autre part. Ces décisions, d'une durée de dix ans, entreront en vigueur le 6 mai 2023", a-t-il indiqué dans un communiqué. Au début de la procédure, Xavier Niel s'était porté candidat à la reprise de la fréquence de M6, mais son projet avait été écarté le 22 février, une semaine après les auditions de candidature. TF1 et M6 restaient donc les deux seules candidates en lice. Les autorisations d'exploitation des canaux 1 et 6 de la TNT arrivent à échéance le 5 mai, et leur réattribution pour dix ans avait fait l'objet d'un appel à candidatures lancé le 7 décembre dernier. Cette procédure était une première depuis 1987, année de la privatisation de TF1 et de l'arrivée de M6 sur le sixième réseau hertzien : jusqu'ici, ces pionniers avaient bénéficié d'un renouvellement sans appel à candidatures et en contrepartie d'engagements auprès du régulateur.

Dans le cadre de la reconduction de leur fréquence, TF1 et M6 ont signé avec l'Arcom des conventions qui "définissent leurs obligations et engagements", rappelle le régulateur. "A ce titre, chacune des deux chaînes continuera de proposer à ses téléspectateurs une offre de programmes large et diversifiée, accordant une place significative à l'information", souligne l'Arcom. Les conventions comprennent également des volets sur les "engagements sociétaux" et la "protection des publics" : "éducation aux médias, à l'information et à la citoyenneté numérique", "parité femmes/hommes", "diversité de la société française", "accessibilité des programmes

aux personnes handicapées" ou encore "transition écologique". Enfin, ces conventions "confortent la place majeure de ces chaînes dans le financement et la diffusion de la création cinématographique, audiovisuelle et musicale", selon l'Arcom. "Être accessible gratuitement pour l'ensemble des Français sur une fréquence TNT est essentiel pour un groupe comme le nôtre", a réagi le président de TF1, Rodolphe Belmer, dans un communiqué du groupe. "Cette décision permet au groupe M6 d'envisager l'avenir avec confiance et de poursuivre la transformation nécessaire que les nouveaux usages et les nouvelles concurrences impliquent", a souligné pour sa part le patron de la chaîne, Nicolas de Tavernost, dans un autre communiqué.

La convention **de TF1**

La convention **de M6**